

Procès-verbal du Conseil Municipal Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL Séance du 16 septembre 2024

Convoqué le 09 septembre 2024

Affiché le 09 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le seize septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : BESLAND Mathilde, COLLIN Jean Louis, DASSE Michelle, GRIHARD Françoise, HARAULT Jérôme, HEDIN Olivier, HUBERT Caty, JARDIN Elise, LOUPIL Elodie, NEDJAAÏ Odile, PLUMAIL Thérèse

Étaient excusés : GOUPIL Romain (donne pouvoir à HEDIN Olivier), LOUYER Marie-Laure

Étaient absents : CHAUVET Laurent, CAHU Olivier

Secrétaire de séance : Elodie LOUPIL

1. Présentation des dépenses énergétiques des bâtiments communaux

Intervention de Monsieur Joe WESTON, conseiller en énergie partagé à Mayenne Communauté.

Une augmentation de 48 % de coût supplémentaire entre 2019 et 2023 a été observée. Notamment en cause :

L'école qui est très énergivore ainsi que le bâtiment de la cantine/garderie où la consommation électrique est très importante.

Diverses solutions sont envisagées mais en priorité il est nécessaire de faire un audit énergétique pour l'école. Une aide peut-être accordée à hauteur de 80 % du montant hors taxe de la facture.

Pour la cantine et garderie, un système de régulateur de chauffage est envisagé.

2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 01 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Donation

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur BRUNET a souhaité faire donation à la commune de sa propriété sise 23 rue de la Mairie cadastrée section B n° 805 d'une superficie 627 m².

→ Le conseil municipal accepte cette donation de pleine propriété et charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette situation.

4. Suppression de la régie

A compter du 1er janvier 2024, suppression de la régie des photocopies et des recettes de la salle polyvalente.

→ Avis favorable avec 2 abstentions et 9 pour.

5. Décision modificative n° 1 du budget de la commune

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'abonder le compte 7391111 (dégrèvement des jeunes agriculteurs). Il propose la décision modificative suivante :

Compte 615221 (dépenses de fonctionnement) : - 2 000.00 euros
Compte 7391111 (dépenses de fonctionnement) : + 2 000.00 euros

→ Avis favorable à l'unanimité

6. Décision modificative n° 1 du budget eau

Afin d'abonder le compte 6817 (créances douteuses), Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Compte 6711 (dépenses de fonctionnement) : - 1 500.00 euros
Compte 6817 (dépenses de fonctionnement) : + 1 500.00 euros

→ Avis favorable à l'unanimité

7. Rapport final sur les Conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Monsieur Le Maire présente le rapport final de la CLECT du 26 juin 2024 relatif aux dossiers présentés :

- a) Le transfert au 1^{er} janvier 2024 : contributions communales au S.D.I.S.
- b) Les transferts au 1^{er} janvier 2024 : équipement « théâtre municipal de Mayenne » dans le cadre de l'intérêt communautaire de la compétence « Culture »
- c) Le transfert au 1^{er} janvier 2024 : équipements pour la pratique de l'athlétisme dans le cadre de l'intérêt communautaire de la compétence « développement et aménagement sportif »
- d) Le transfert au 1^{er} janvier 2024 : soutien à quatre associations caritatives, dans le cadre de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale »
- e) Afin de respecter le principe de neutralité budgétaire, la CLECT a évalué les charges nettes.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8- Rénovation des 16 ensembles énergivores par des LED résidence de la Source

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Rénovation de l'éclairage public

Estimation € HT des travaux de rénovation (a)	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne (b)	Maitrise d'œuvre (6%) (c)	Assiette éligible au fond vert (d)	Participation Fond vert ⁽¹⁾ (e)	Reste à charge de la commune (= a - b + c - e)
25000	6250	1500	26500	3975	16275

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :			
	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	16 275.00 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

et d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

9- France Ruralité Revitalisation

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) adoptée en loi de finances pour 2024 est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024 et fixe un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation ».

La commune de la Chapelle-au-Riboul est située en Zone de Revitalisation Rurale.

Le nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation » FRR va permettre un soutien plus adapté aux réalités locales avec des exonérations fiscales et sociales plus fortes dans les territoires les plus fragiles, afin de développer l'activité économique et l'attractivité territoriale.

Les contribuables qui créent ou reprennent une entreprise de moins de 11 salariés entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029 vont bénéficier d'exonération fiscales. Elles bénéficient d'exonération d'impôts sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés) pendant 8 ans (dont 5 ans à 100 %).

Les entreprises devront faire la demande auprès du service des impôts.

Clause « anti-délocalisation » : perte des exonérations fiscales en cas de cession volontaire d'activité en commune FRR et délocalisation moins de 5 ans après en avoir bénéficié.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 3 abstentions et 9 pour approuve le classement de la commune en France Ruralité Revitalisation avec application de l'exonération aux entreprises créées à compter du 1^{er} juillet 2024.

10. Maintien de salaires des agents

Ce point sera revu à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

11. Personnel

Monsieur Christophe TANNOU, adjoint technique territorial a fait part de son intention de quitter la collectivité.

Monsieur le Maire a publié la vacance de poste auprès du Centre de Gestion et de France Travail. Il a procédé au recrutement d'un agent qui a commencé ce matin. Il a un contrat à durée déterminée d'une période d'un mois.

Monsieur Olivier HÉDIN souhaite qu'un médiateur puisse être désigné au sein du conseil municipal. Les agents pourront s'adresser à ce médiateur si besoin.

D'autre part, Monsieur Olivier HÉDIN demande que les agents puissent obtenir diverses habilitations et formations. Il est à noter que des stages professionnels organisés par le CNFPT ou le Centre de Gestion leur sont proposés ainsi qu'une formation aux premiers secours.

12. Travaux en cours

⇒ **Captage** : des travaux de chlorification avait été prévus au budget eau de cette année.

En revanche, ces travaux vont devoir être reportés. En effet, une fuite d'eau traitée a été décelée, il faut revoir l'étanchéité. Une aide du Département à hauteur de 30 % peut être attribuée.

⇒ **Vitraux de l'église** : L'assurance prend en charge le devis de restauration des vitraux de l'église qui ont été brisés lors de la tempête en appliquant une franchise de 300 euros.

⇒ **Recherche foncier pour une micro-crèche** : Mayenne Communauté a pour projet d'installer cinq micro-crèches. La commune est bien placée pour accueillir ce projet.

Monsieur le Maire propose de céder à titre gracieux la dernière parcelle du lotissement de la résidence de la Source 2.

Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

⇒ **Reprise du restaurant** : L'estimation des travaux est en attente.

⇒ **Verdissement du parc derrière la Mairie** : La demande de subvention est en cours Le dossier de l'espace scénique est pris en charge par Mr Olivier HÉDIN. Reste la partie électricité à voir.

⇒ **Verdissement de la cour de la garderie** : les travaux sont terminés.

⇒ **Verdissement de la cour de l'école** : Une entrevue avec les enseignantes est programmée.

⇒ **Sécurisation de la route de Villaines-la-Juhel** : Après une rencontre avec les services de l'Agence Technique, une portion à 30 km/heure est envisagée du centre bourg jusqu'au lotissement. Un passage piéton sera matérialisé.

13. Commissions et syndicats

⇒ **ADMR** : l'association recherche des bénévoles

⇒ **COMPAGNIE OH !** : Monsieur Olivier HÉDIN quitte la salle.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes effectuées par le Directeur artistique de la Compagnie OH ! pour le festival des Contrées Ordinaires qui va se dérouler les 18 et 19 octobre prochain.

- distribution des flyers par les conseillers municipaux
- mise à disposition de la salle polyvalente du lundi 14 au dimanche 20 octobre
- mise à disposition d'un personnel communal pour logistique et montage
- mise à disposition des coussins et fauteuils de la bibliothèque
- mise en place d'un relais WIFI (câbles branchés sur la box de la mairie)
- utilisation du cinéma Family et de la Maison Perrine
- Maintien de l'éclairage public les nuits du 18 et 19 octobre jusqu'à 1 heure du matin
- arrêtés de circulation et de stationnement
- aménagement de la D113 avec panneaux lumineux
- réservation du parking de la mairie pour les personnes à mobilité réduite
- mise à disposition des extincteurs des bâtiments communaux.
- autorisation d'ouverture débit de boisson temporaire
- autorisation de manifestation sur l'espace public les mercredi 16, vendredi 18 et samedi 19 après-midi.

Après débat, les élus émettent un avis FAVORABLE à chaque demande sauf celle de la mise à disposition du personnel.

⇒ **Repas des aînés** : A ce jour, il y a 32 inscriptions au repas des aînés prévu le dimanche 05 octobre prochain. Mmes JARDIN Elise et Clara et HUBERT Caty et Valentine vont assurer le service.

14. Questions diverses

- Indemnités kilométriques : Mme Virginie TIROT, adjoint d'animation, assure le portage des repas depuis le 02 septembre dernier, à raison de quatre jours par semaine durant la période scolaire. Monsieur le Maire propose de lui rembourser ses frais kilométriques. Les élus émettent un avis favorable.
- Enseignes publicitaires : la compétence reste communale.
- Subvention Leader : la subvention attendue a été revue à la hausse
- TELECOM : AUDIT TELECOM va reprendre les contrats de la téléphonie de la commune prochainement.
- Logiciel facturation aux familles : Monsieur le Maire informe les élus que le logiciel « Facturation aux Familles » est amené à disparaître très prochainement. Il sera remplacé par le logiciel BL Enfance de Berger Levrault.
- Tir à l'arc : une nouvelle association va évoluer dans la salle polyvalente le dimanche après-midi, il s'agit du Tir à l'Arc. Une journée portes ouvertes aura lieu le dimanche 06 octobre prochain.
- Premiers secours : la formation aux premiers secours se tiendra le samedi 28 septembre prochain, salle des associations.
- Garderie périscolaire : un projet de mutualisation de la garderie est à l'étude avec Grazay.
- Compétence eau et assainissement : le transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement avec Mayenne Communauté est toujours en cours.

Prochain conseil municipal :

→ Lundi 14 octobre à 18h30

Séance levée à 23h15